ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 001 DE MARIE-GALANTE

Bases exonérées sur délibération : 647

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 14 878 479

Bases prévisionnelles d'imposition : 15 357 768

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	15 357 768	14 %	2.150.087,52

A BASSE-TERRE, le 23 mars 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

JEAN-YVES LE GALL

A Grand Bourg, le 30 AVR. 2026

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARIE-GALANTE ★ PRÉSIDENTE ★

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 971-249710047-20260422-2026_08_54_EN-BF